

Rencontre diocésaine

Pentecôte, 8 juin

2025

Agir en disciple au cœur du monde

Solesmes

INTRODUCTION A LA DOCTRINE SOCIALE DE L'EGLISE

Comme citoyens, nous participons à la vie sociale, économique et politique du monde et avons à prendre notre part aux débats et aux décisions, ne serait-ce que par le droit de vote dans notre pays. Comme chrétiens, nous sommes appelés à témoigner de la proximité du Christ à toutes les réalités humaines et à rendre compte des repères qu'il a laissés pour l'engagement dans les réalités sociales et économiques.

Cet engagement pour le chrétien est lié à sa foi en Jésus reconnu comme le Fils de Dieu fait chair. Il est animé par la charité du Christ dont les repères sont donnés dans les évangiles et auquel nous avons part à travers son Esprit. Cet Esprit s'est manifesté à la Pentecôte sous la forme de langues de feu, celles-ci signifient que l'Esprit est comme le feu qui brûle les cœurs de l'amour même de Dieu.

Jésus disait d'ailleurs en annonçant sa mort et sa résurrection : « Je suis venu jeter un feu sur la terre et comme je voudrais qu'il fût déjà allumé ! » (Lc 12,49). La communauté des apôtres va être brûlée de cet amour à la Pentecôte pour en être le relais dans le monde.

1.Un engagement de l'Eglise en fidélité au Christ

Jésus a vécu toute la condition humaine, jusqu'à apprendre le métier de charpentier, celui de Joseph, son père adoptif. On l'appellera d'ailleurs « le fils du charpentier » (Mt 13,55), voire « le charpentier » (Mc 6,3).

A l'époque, la Galilée était en plein développement économique. Le métier de charpentier était prisé et mettait l'artisan en contact avec toutes les franges de la société. Et le travers le titre « fils du charpentier », on peut également entendre que Joseph et son fils Jésus étaient reconnus comme des hommes de métier et de confiance.

Dans sa méditation sur Nazareth lors de son pèlerinage en Terre-Sainte, la Pape Paul VI évoquait la leçon de travail qu'il en tirait : « Nazareth, ô maison du fils du charpentier, c'est ici que Nous voudrions comprendre et célébrer la loi sévère et rédemptrice du labeur humain ; ici rétablir la conscience de la noblesse du travail ; ici rappeler que le travail ne peut pas être une fin à lui-même [...] ; comme Nous voudrions enfin saluer ici tous les travailleurs du monde entier et leur montrer leur grand modèle, leur frère divin, le prophète de toutes leurs justes causes, le Christ notre Seigneur » (Basilique de l'Annonciation, 5 janvier 1964).

Dans son enseignement, notamment à travers les paraboles, Jésus exprime son estime pour les différents métiers et sa connaissance de l'activité sociale et économique : monde agricole, monde de la pêche, du commerce...

Il nous dit que l'accueil du Règne de Dieu ne se réalise non seulement dans la prière communautaire et personnelle, mais également dans la vie sociale et professionnelle. Dans le discours sur le Jugement dernier, il donne comme critère pour l'entrée dans le Royaume, le service du prochain, en commençant par le plus petit : « En vérité, je vous le dis, dans la mesure où vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait » (Mt 25,40).

An nom de la charité du Christ, les premiers chrétiens vont chercher à porter une attention particulière à la relation juste et fraternelle entre eux et avec l'humanité à travers le temps et dans les cultures. Nous avons un témoignage du 2^{ème} siècle par la Lettre à Diognète qui décrit ainsi la place des chrétiens dans la société de l'époque : « Ils habitent les cités grecques et les cités barbares suivant le destin de chacun ; ils se conforment aux usages locaux pour les vêtements, la nourriture et le reste de l'existence, tout en manifestant les lois extraordinaires et vraiment paradoxales de leur manière de vivre. Ils résident chacun dans sa propre patrie, mais comme des étrangers domiciliés. Ils s'acquittent de tous leurs devoirs de citoyens, et supportent toutes les charges comme des étrangers. Toute terre étrangère leur est une patrie, et toute patrie leur est une terre étrangère. Ils se marient comme tout le monde, ils ont des enfants, mais ils n'abandonnent pas leurs nouveau-nés »

Dès les débuts de l'industrialisation au 19^{ème} siècle, des ouvriers n'hésitaient pas à réagir contre la dureté des conditions de travail. Les négociations se sont

malheureusement souvent déroulées sur fond de violence. Notre région garde en mémoire le drame de la fusillade de Fourmies le 1^{er} mai 1891. La même année à deux trois jours près, le Pape Léon XIII publia l'encyclique *Rerum Novarum* dans laquelle il rappelait que chaque ouvrier est une personne et que le travail est l'expression de cette identité. Le Pape renvoyait dos à dos les positions extrêmes du capitalisme comme du marxisme qui réduisent l'ouvrier à un instrument et l'économie à l'accroissement de biens matériels.

Depuis Léon XIII, chaque pape en fonction des contextes et des défis de son époque, allait aborder les réalités du travail et de l'économie, à la lumière de l'évangile. Ces interventions des papes ont donné naissance à un enseignement structuré et qualifié qui est devenu la Doctrine sociale de l'Eglise.

2. La charité, le cœur de la mission de l'Eglise dans le monde

a/ La charité est liée à l'identité de l'Eglise, mystère de communion

Le Symbole des apôtres affirme « Je crois à la Sainte Eglise catholique, à la communion des saints ». Ces deux articles sont à rapprocher, ils disent ce qu'est l'Eglise, don de communion du Dieu Trinité d'amour. Le Catéchisme de l'Eglise Catholique affirme ainsi que l'Eglise a été voulue par Dieu le Père, qu'elle a été instituée par le Christ et qu'elle est animée par l'Esprit-Saint (cf. CEC n. 758-769).

Dans sa lettre pour le nouveau millénaire, le Pape Jean-Paul II affirmait ainsi : « La communion est le fruit et la manifestation de l'amour qui, jaillissant du cœur du Père éternel, se déverse en nous par l'Esprit que Jésus nous donne pour faire de nous tous 'un seul cœur et une seule âme'. C'est en réalisant cette communion d'amour que l'Eglise se manifeste comme 'sacrement', c'est à dire comme le 'signe et l'instrument de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain' » (Lettre apostolique *Novo Millennio Ineunte*, 2001, n.42).

b/ La charité comme tâche de l'Eglise, comme partie intégrante de sa mission

L'engagement dans le domaine social est une mise en œuvre de la *diaconia*, de sa mission de service, par l'ensemble de l'Eglise, fidèles laïcs, religieux et prêtres.

-Les fondements de cette mission : Dès les premiers pas de l'Eglise, on voit bien qu'à côté du service de l'Evangile et de la prière, il y a également le service de la charité : « tous ceux qui étaient devenus croyants vivaient ensemble, et ils mettaient tout en commun. Ils vendaient leurs propriétés et leurs biens, pour en partager le prix entre tous selon les besoins de chacun » (Ac 2).

La charité était une caractéristique importante des communautés chrétiennes, à tel point que l'empereur Julien qui voulut revenir au paganisme au 4^{ème} siècle, insista néanmoins sur les organisations caritatives.

Le Concile Vatican II a rappelé avec force la dignité et la mission de chaque baptisé en parlant de sacerdoce royal. Pour le baptisé-laïc, sa consécration au Christ se traduit par la mission dans le monde. A travers ses responsabilités familiales et sociales, il peut vivre l'offrande de sa vie et orienter les réalités terrestres vers le Dieu de la Vie. C'est sa mission spécifique et son chemin de sainteté.

Cette mission est tellement importante qu'elle est signifiée par un ministère : celui du diacre (cf Ac7).

-Les formes de cette mission : La diaconie de l'Eglise se réalise concrètement sous deux modes : une mise en œuvre individuelle par chaque baptisé et une mise en œuvre collective de l'Eglise comme corps constitué, à travers ses organisations caritatives.

Le Pape Benoit XVI dans son Encyclique sur la charité affirmait : « Les organisations caritatives de l'Eglise constituent au contraire son *opus proprium*, une tâche conforme à sa nature, dans laquelle elle ne collabore pas de façon marginale, mais où elle agit comme sujet directement responsable, faisant ce qui correspond à sa nature » (Encyclique *Deus caritas est*, Noël 2005, n. 29).

Ce service de la charité qui vient de Dieu, l'Eglise n'a pas manqué de le mettre en œuvre dès les débuts à travers des structures.

1^{er} – 4^{ème} siècle : la charité était une caractéristique importante des communautés chrétiennes, saint Paul, lui-même, se chargeait de récolter des fonds dans les communautés qu'il a fondées pour les porter à celles qui étaient dans le besoin, notamment en Terre Sainte.

Ce témoignage collectif de la charité a été un élément important pour l'évangélisation. Au 4^{ème} siècle quand l'empereur Julien voulut revenir au

paganisme, il insista néanmoins sur le maintien d'organisations caritatives initiées par les chrétiens.

Le ministère des diacres avait une place importante, ils étaient les collaborateurs des évêques dans la gestion des biens et l'assistance aux pauvres.

A partir du 4^{ème} siècle : Les évêques et les monastères allaient prendre une place prépondérante dans la collaboration avec l'Etat voire la suppléance pour tout le domaine social.

Moyen-Âge : Des Mouvements spirituels laïcs, puis des Ordres mendiants (Franciscains, Dominicains...) désirent partager et vivre avec les pauvres en suivant l'exemple du Christ.

16^{ème} siècle : Le Concile de Trente rappelle aux évêques leur obligation de se soucier des pauvres et superviser les œuvres de charité.

17^{ème} siècle : Saint Vincent de Paul inaugure une approche nouvelle :

- Il insiste sur le lien entre la détresse sociale et spirituelle, entre action caritative et évangélisation. Les Filles de la Charité auront les quartiers comme monastère et les chambres des malades comme cellules.
- Il se tourne vers les communautés paroissiales en sollicitant le soutien des chrétiens.

19^{ème} siècle : L'Eglise répond au phénomène d'appauvrissement lié à l'industrialisation par des groupes caritatifs initiés par des laïcs (Conférence de St Vincent de Paul, par le Bienheureux Frédéric Ozanam) et par des Congrégations religieuses apostoliques.

Face à la multiplicité des œuvres et à l'ampleur de la tâche, des structures de coordination sous la responsabilité des évêques se mettent en place, notamment en Allemagne. C'est la création de la Caritas (Caritasverband) en 1897.

20^{ème} – 21^{ème} siècle : L'Eglise se dote de structures tant au niveau local qu'international.

An niveau national : En France, le Secours catholique est créé après la 2^{ème} guerre mondiale, en 46 sous l'impulsion de l'Abbé Rodhin, et le CCFD en France dans les années 80.

Au niveau international : Le Pape Paul VI crée les Conseils pontificaux Justice et Paix (Conseil de réflexion dans les domaines du développement et de la justice) et Cor Unum (Conseil de coordination des projets de développement et d'aide aux victimes de catastrophes). En 2016, le Pape François a réuni ces deux Conseils dans une même structure appelée le Dicastère pour le Service du Développement Humain Intégral. Le Pape lui a donné comme points d'attention prioritaires, l'économie et le travail, la protection de la création et de la terre comme "maison commune", les migrations et les urgences humanitaires.

3. La Doctrine sociale, des repères pour la mission de service

a/ En 1891, le Pape Léon XIII a publié une encyclique, *Rerum Novarum*, concernant la situation du monde ouvrier.

Elle rappelle le droit de propriété, mais aussi la dignité des pauvres et l'obligation des riches.

Elle parle également du droit à la création des associations professionnelles et développe le principe de la collaboration, s'opposant ainsi à la lutte des classes prônée par le marxisme.

La réception fut timorée, à l'extérieur de l'Eglise en raison de l'anticléricalisme de nombreux gouvernements européens, et à l'intérieur de l'Eglise, en raison de la méfiance à l'égard questions sociales dominées par la pensée marxiste.

Mais à long terme, l'Encyclique allait contribuer à un climat d'encouragement aux chrétiens pour la poursuite des initiatives individuelles et surtout collectives. Deux domaines vont connaître une impulsion décisive : les œuvres sociales et les sciences sociales.

-Les œuvres sociales dans lesquelles étaient engagées les chrétiens concernaient principalement les aides professionnelles (caisses rurales Raiffeisen en Allemagne, qui donneront le Crédit Mutuel en France), l'amélioration des conditions de vie matérielle (aide au logement, fourneaux économiques, coopératives de consommation) et les soutiens autour des étapes de la vie (naissance et vieillesse) ou en cas d'accident. Nous connaissons la belle figure de Louise Nicolle (1847-1889) à Saint-Amand-les-Eaux. De condition aisée, elle rassembla auprès d'elles quelques jeunes filles de sa société pour participer à

l'aide aux familles et aux enfants pauvres. Soutenue par la Conférence Saint-Vincent-de-Paul, Louise a lancé quelques œuvres sociales, comme le travail à domicile, les crèches, l'octroi de dots pour le mariage des plus pauvres ...

-Les sciences sociales :

-Création de chaires d'économie sociale ou d'écoles sociales dans les universités catholiques de Lille, Fribourg, Milan ou Washington

-Publication de revues et livres

-Développement des congrès dont les Semaines sociales en France. Celles-ci ont été fondées en 1904, par le lyonnais Marius Gonin et le lillois Adéodat Boissard, qui se sont inspirés des cours sociaux pratiques en Allemagne. Elles offrent une réflexion d'inspiration chrétienne et des échanges autour de la question sociales. Ceux-ci étaient organisés sous forme de session, chaque année dans une ville. La première semaine eu lieu à Lyon avec plus de 450 participants, le double espéré. S'il n'y a pas eu d'échos dans la presse, le Pape Pie X y apporta son soutien.

Dès 1910, les participants étaient au nombre de 1 5000 avec une moitié d'ecclésiastiques.

Cette émulation tant au niveau des œuvres que des sciences sociales va peser sur la mise en place de lois sur le travail.

A la suite de Léon XIII, les Papes successifs ont tous marqués leur attachement à approfondir l'enseignement social de l'Eglise face aux défis de leur époque. On peut parler d'une réelle doctrine sociale de l'Eglise qui s'est ainsi précisée et adaptée aux différents défis auxquels l'humanité faisait face avec le progrès scientifique et technique de l'ère de l'industrialisation, en passant par le développement économique des pays et la mondialisation jusqu'au développement récent des moyens de communication et aujourd'hui de l'intelligence artificielle évoquée par le Pape Léon XIV dès ses premiers discours. Il a d'ailleurs choisi le nom de Léon en mémoire notamment de Léon XIII.

b/ Dans le contexte du développement des idéologies et de la confrontation du marxisme et du libéralisme, le Pape Pie XI publie en 1931, l'Encyclique *Quadragesimo anno*. Il est le premier pape à utiliser officiellement l'expression « doctrine sociale ».

Pie XI réaffirme les principes de solidarité et de collaboration et insiste sur le fait que les rapports entre capital et travail doivent être caractérisées par la coopération.

Le Pape Pie XI défend l'existence d'un secteur privé à côté de l'Etat et développe la notion de subsidiarité, qui reconnaît à chaque échelon d'une société, une liberté d'initiatives et à l'Etat un rôle de régulateur.

Il renvoie dos à dos le marxisme qui prône la nationalisation des biens de production et le libéralisme qui fait du droit privé un absolu pouvant justifier les pires inégalités.

Les mouvements sociaux chrétiens se situaient entre ces deux idéologies. D'ailleurs, on connaissait dans le monde ouvrier, les syndicats 'rouges' et les syndicats 'noirs' (cléricaux). Cette hostilité se manifestait à tous les niveaux de la vie sociale, on avait ainsi des 'sports rouges' et des 'sports noirs'...

c/ De Pie XII à Paul VI, ce seront les questions de paix et de développement au niveau mondial qui occuperont le cœur de l'enseignement social.

Pie XII, dans ses messages durant la guerre, ne cessait d'insister sur les conditions de la paix liées au respect de la justice. Il avait d'ailleurs comme devise : *opus justitiae pax*, la paix fruit de la justice.

Et Paul VI affirmait dans son encyclique, *Populorum progressio* de 1967 que « le développement est le nouveau nom de la paix ». Il en donne les conditions : un développement intégral de l'homme et un développement solidaire de l'humanité.

Dans l'Encyclique *Pacem in terris* en 1963, Jean XXIII souligne l'enjeu pour toute l'humanité à s'engager pour la paix en portant le souci « du bien commun universel en économique, sociale, politique ou culturelle » (n.55). Et pour la première fois, un pape adresse un document officiel non seulement à l'Eglise, mais à « tous les hommes de bonne volonté ».

En 1967, Paul VI instituera le Conseil pontifical *Justice et Paix* pour promouvoir la participation des Catholiques à la réflexion sur le développement et la justice sociale au niveau mondial.

d/ Jean-Paul II aura une approche plus existentielle en insistant sur la dignité de la personne et le sens du travail (*Laborem exercens*, Lettre apostolique 1971).

La chute du système marxiste en Europe de l'Est et la montée en puissance du système monétariste, du pouvoir de l'argent, ont poussé le Pape à faire une synthèse de la doctrine sociale de l'Eglise à travers deux encycliques :

- *Sollicitudo rei socialis* en 1988 qui commémore le 20^{ème} anniversaire de *Populorum progressio*
- *Centissimus annus* pour le 100^{ème} anniversaire de *Rerum Novarum*

Sollicitudo rei socialis reprend la question du développement en insistant sur la différence entre progrès et développement : « le vrai développement ne peut se limiter à la multiplication des biens et des services, mais il doit favoriser la plénitude de l'être humain ». En évoquant la devise de Pie XII, *la paix est le fruit de la justice*, Jean-Paul II affirme : « la paix est le fruit de la solidarité ».

Et dans l'Encyclique *Centisimus annus*, Jean-Paul II souligne comment l'enseignement social de l'Eglise découle de la foi en un Dieu engagé à l'égard de l'homme : il affirme ainsi que nous sommes appelés à reconnaître Dieu en chaque homme et chaque homme en Dieu. Seule cette reconnaissance de la réciprocité entre Dieu et l'homme garantit un développement humain authentique.

L'ensemble de cet enseignement des papes a été publié sous forme d'un manuel par le Conseil Pontifical 'Justice et Paix' : **Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise, 2005.**

e/ Le Pape Benoît XVI, dans son Encyclique *Caritas in veritate* en 2009, reprend largement l'enseignement de *Populorum progressio* du Pape Paul VI. Il la relit avec la clef de la charité du Christ développée dans sa première encyclique *Deus est caritas* en 2005, plaidant pour un développement qui allie « l'ardeur de la charité et la sagesse de la vérité ».

f/ Le Pape François dans son Encyclique *Laudato Si* sur la sauvegarde de la création de 2015, propose une écologie intégrale qui tienne compte de tous les aspects de la crise mondiale : l'écologie, mais aussi l'économie et la

justice. Cette écologie intégrale doit être humaine, placer la personne humaine au centre, et veiller à son développement intégral, corporel et spirituel, individuel et familial.

En 2020, le Pape publie dans le prolongement de *Laudato Si*, l'encyclique *Fratelli Tutti* sur la fraternité et l'amitié sociale. Il conclut en reprenant l'appel à la fraternité humaine qu'il a lancé conjointement avec l'imam Al-Tayyeb à Abou Dhabi en 2019. L'appel résume l'objectif de l'encyclique : « adopter la culture du dialogue comme chemin, la collaboration commune comme conduite, et la connaissance réciproque comme méthode et critère » (Cf. *Fratelli Tutti* n.285).

4. La doctrine sociale s'appuie sur une anthropologie, une vision de l'homme à la lumière de la Révélation biblique

Le *Compendium de la Doctrine sociale de l'Eglise* qui a paru en 2005 donne les repères anthropologiques (Cf. p 70ss). Je relève les 4 principales affirmations :

a/ L'unité de la personne : elle n'a pas une âme et un corps qui s'opposeraient, elle est corps et âme.

Quand la Bible utilise les termes, chair (sarx) ou corps (sôma), âme (psychè) et esprit (pneuma), elle ne parle pas d'une partie distincte de la personne, mais de la personne tout entière sous un angle particulier.

La **chair** désigne l'homme chancelant, capable de péché.

L'âme ne désigne pas la partie opposée à la chair, mais la personne dans le besoin, dans sa dépendance à Dieu principe de vie.

L'esprit désigne la personne dans sa relation à Dieu et sa disposition à accueillir les dons de Dieu.

C'est la personne tout-entière comme chair, âme et esprit qui est destinée à la résurrection et à la vie en Dieu. Dans sa première lettre aux Thessaloniciens, saint Paul conclut par ce souhait : « Que le Dieu de la paix lui-même vous sanctifie totalement et que votre être entier, l'esprit, l'âme et le corps, soit gardé sans reproche à l'Avènement de notre Seigneur Jésus-Christ » (1Th5,23).

La conception de l'Eglise fondée sur la Bible se distingue du matérialisme qui considère l'âme comme une manifestation de la matière, mais aussi du spiritualisme qui méprise le corps.

Pour l'Eglise, la personne doit ainsi pouvoir être respectée dans son unité. Ainsi dans son enseignement social, l'Eglise va tenir ensemble le souci des conditions matérielles et spirituelles (conditions de vie, salaire juste mais aussi liberté d'association, repos dominical...).

b/ L'ouverture à la transcendance et l'unicité de la personne : la transcendance désigne le fait que la personne est capable de s'ouvrir aux autres et à Dieu et l'unicité désigne le fait que chaque personne est unique et irremplaçable.

Au commencement, Dieu nous a créés à son image et à sa ressemblance.

L'image de Dieu est demeurée en l'homme même après le péché originel. Celle-ci se manifeste à travers la volonté et l'intelligence que le catéchisme nomme encore les deux puissances de l'âme.

La ressemblance divine, c'est notre vocation à la sainteté qui a été perdue par le péché originel. A partir de la chute, le cœur de l'homme n'était plus porté naturellement vers Dieu. Seul Dieu pouvait purifier et renouveler ce cœur. Il le fera en nous envoyant son Fils qui nous a redonné accès à la sainteté par sa mort et sa résurrection et par l'envoi de l'Esprit-Saint.

Par le baptême, nous devenons fils dans le Fils, nous entrons dans une relation non seulement de connaissance mais aussi d'amour avec Dieu. A notre baptême, Dieu nous dit comme à Jésus lors de son Baptême par Jean : « Tu es mon fils bien-aimé » (Mc 1,11).

La transcendance et l'unicité de la personne sont les fondements de la dignité humaine et permettent de défendre fermement la prééminence de la personne sur les institutions humaines : « Aussi l'ordre social et le progrès doivent-ils toujours tourner au bien des personnes, puisque l'ordre des choses doit être subordonné à l'ordre des personnes et non l'inverse » (Concile Vatican II Const. Past. *Gaudium et Spes*, n.26).

c/ La liberté de la personne : elle est liée à notre condition de créature, c'est là sa limite, mais également liée à notre condition d'enfant de Dieu, c'est là sa grandeur.

La liberté pour l'homme est réelle mais ne peut être infinie, car elle ne s'obtient pas par la force humaine mais par l'accueil de la loi naturelle gravée dans la conscience humaine et par la loi révélée qui vient fortifier et compléter la loi naturelle.

Dans le régime chrétien, libre ne signifie pas « fais ce que tu veux », mais « fais ce que Dieu veut ». Jésus est venu nous introduire à cette liberté, celle qui nous fait grandir dans une relation filiale avec Dieu. La liberté s'affermir dans l'obéissance à Dieu, tel que l'exprime admirablement la règle de saint Benoît (6^{ème} siècle). Il commence par donner ce conseil au moine : « Ecoute, mon fils, l'enseignement du maître, ouvre l'oreille de ton cœur...En travaillant ainsi à obéir, tu reviendras vers Dieu ». Et saint Benoît termine par la promesse : « Alors, avec la protection de Dieu, tu parviendras aux sommets les plus élevés d'enseignement et de vertus ».

La liberté est réelle et fonde la responsabilité humaine qui dans le domaine social est réglée par le principe de subsidiarité. Développé par le Pape Pie XI, il définit la responsabilité des institutions d'ordre supérieur comme une attitude d'aide (subsidium) par rapport aux institutions d'ordre inférieur.

Le principe de subsidiarité conduit à ne pas faire à un échelon plus élevé ce qui peut être fait avec la même efficacité à un échelon plus bas.

Le niveau supérieur n'intervient que si le problème excède les capacités du niveau inférieur. Pie XI, dans *Quadragesimo Anno*, affirme ainsi : « L'objet naturel de toute intervention en matière sociale est d'aider les membres du corps social, et non pas de les détruire, ni de les absorber » (n.80).

d/ La socialité humaine : « Dieu n'a pas créé l'homme comme un être solitaire, mais il l'a voulu comme être social. La vie sociale n'est donc pas extérieure à l'homme ; il ne peut croître et réaliser sa vocation qu'en relation avec les autres » (Congrégation pour la doctrine de la foi, Instr. *Libertatis conscientia*, 32, 1987)

La socialité humaine se réalise à travers les multiples sociétés auxquelles l'homme appartient. On peut les classer en deux groupes :

- Celles qui procèdent de la nature intime de l'homme : la famille, la communauté civile et la communauté religieuse
- Celles qui procèdent d'un choix : les différentes associations culturelles, sportives ou politiques

La famille a une place tout à fait à part, : Jean-Paul II en rappelle son rôle irremplaçable pour la personne et la société, dans l'Encyclique du centenaire de *Rerum Novarum*: « La première structure fondamentale pour une écologie humaine est la famille, au sein de laquelle l'homme reçoit des premières notions déterminantes concernant la vérité et le bien, dans laquelle il apprend ce que signifie aimé et être aimé et, par conséquent, ce que veut dire concrètement être une personne » (*Centissimus annus*, n.39)

5. Conclusion :

La Doctrine sociale s'appuie sur le don de la charité. La charité est ainsi le don par excellence ; versée dans nos cœurs à notre baptême elle nous donne accès à la vie de Dieu qui est vie d'amour.

La doctrine sociale vient soutenir la diaconie qui est une des trois missions fondamentales de l'Eglise et de chaque baptisé, à côté de l'annonce de l'Evangile et de la prière.

Les repères de la Doctrine sociale peuvent se résumer en cinq points : le respect de la vie et de la création ; la dignité de la personne humaine ; la justice et la charité ; le bien commun, matériel et spirituel ; la subsidiarité.

La Doctrine sociale met en œuvre l'espérance chrétienne qui nous rend participants de l'avènement de la Cité sainte, la Jérusalem Nouvelle

Le Livre de l'Apocalypse décrit la réalité paradisiaque au bout de l'Histoire non pas comme un jardin, mais comme une cité, « la Ville sainte, la Jérusalem nouvelle qui descend du ciel, d'auprès de Dieu » (21,2). Dans le don de la vie éternelle que Dieu veut offrir à l'humanité, nous avons notre part de responsabilité et d'engagement. Dieu purifie et transfigure ce que nous avons cherché à bâtir sur cette terre par notre travail accompli dans l'Esprit de charité.

Prière chrétienne œcuménique (Pape François, Encyclique sur la fraternité et l'amitié sociale *Fratelli Tutti*, 2020)

Notre Dieu, Trinité d'amour,
par la force communautaire de ton intimité divine
fais couler en nous le fleuve de l'amour fraternel.

Donne-nous cet amour qui se reflétait dans les gestes de Jésus
dans sa famille de Nazareth et dans la première communauté chrétienne.
Accorde aux chrétiens que nous sommes de vivre l'Évangile
et de pouvoir découvrir le Christ en tout être humain,
pour le voir crucifié
dans les angoisses des abandonnés et des oubliés de ce monde
et ressuscité en tout frère qui se relève.
Viens, Esprit Saint, montre-nous ta beauté
reflétée en tous les peuples de la terre,
pour découvrir qu'ils sont tous importants, que tous sont nécessaires, qu'ils sont
des visages différents de la même humanité que tu aimes. Amen !